

Conventions et accords

Parmi la multitude de conventions et accords concernant la propriété intellectuelle, citons:

20 mars 1883: la Convention de Paris

La Convention de Paris concerne essentiellement les brevets et les dessins industriels. Elle vise à assurer qu'il y ait une égalité de traitement, de la part d'un Etat, entre les demandes de brevet ou d'enregistrement de dessins industriels qui émanent d'un de ses ressortissants et ceux d'un créateur étranger..

Elle a été révisée à Bruxelles le 14 décembre 1900, à Washington le 2 juin 1911, à La Haye le 6 novembre 1925, à Londres le 2 juin 1934, à Lisbonne le 31 octobre 1958 et à Stockholm le 14 juillet 1967, et modifiée le 28 septembre 1979.

9 septembre 1886: la Convention de Berne

La Convention de Berne concerne le droit d'auteur et les droits connexes. Elle a pour objet de contrôler à l'échelle internationale l'utilisation des oeuvres originales et d'assurer à leurs créateurs une rémunération.

Elle a été complétée à Paris le 4 mai 1896, révisée à Berlin le 13 novembre 1908, complétée à Berne le 20 mars 1914 et révisée à Rome le 2 juin 1928, à Bruxelles le 26 juin 1948, à Stockholm le 14 juillet 1967 et à PARIS le 24 juillet 1971 et enfin modifiée le 28 septembre 1979.

14 avril 1891: l'Arrangement de Madrid

A partir de 1891, l'Arrangement de Madrid régit l'enregistrement international des marques. Le système de Madrid offre au titulaire d'une marque la possibilité de la protéger dans plusieurs pays en la déposant simplement auprès de son office national ou régional.

14 juillet 1967: la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Elle est signée en 1967 à Stockholm. Les prédécesseurs de l'OMPI, les BIRPI (les Bureaux Internationaux Réunis pour la Propriété Intellectuelle) avaient été fondés en 1893 pour administrer la Convention de Berne.

1992: la Convention internationale sur la biodiversité

Considéré comme le document clé en matière de développement durable, la convention internationale sur la diversité biologique est un traité international adopté en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio qui accorde un intérêt tout particulier à la préservation des connaissances traditionnelles détenues par les peuples autochtones.

1er janvier 1996: entrée en vigueur de l'Accord ADPIC

Entre 1986 et 1994, le cycle de l'Uruguay round aboutit à un accord entre l'OMC et l'OMPI. Cet accord introduit pour la première fois des règles relatives à la protection de la propriété intellectuelle dans le système commercial international.